

Simple rappel à l'ordre pour un vol de camion de pompier : une étincelle de laxisme judiciaire dans un baril de poudre régalien



Un jeune homme qui avait volé un camion de pompiers en pleine intervention s'est vu infliger un simple rappel à la loi. Une décision dangereuse.

Avec Nicolas
Moreau

Dans le Jura, le 1^{er} juillet dernier, deux jeunes ont dérobé un camion de pompiers. Première particularité, ce camion était en pleine intervention, les pompiers procédant à l'hélicoptère d'un septuagénaire tombé dans des rochers. Deuxième particularité, les deux voleurs ont cru bon de se filmer et diffuser la vidéo de leur forfait sur les réseaux sociaux.

L'un des deux a par la suite ajouté la provocation à l'idiotie dans une nouvelle vidéo, en feignant des regrets avant d'afficher, hilare, sa pleine satisfaction pour ses actions. A-t-il seulement estimé les conséquences de ses actes ? A-t-il seulement réfléchi à ce qui se serait passé si les pompiers avaient ramené une victime en état d'urgence vers un camion qui avait disparu ? Probablement pas. Il est même incertain qu'il en soit intellectuellement capable.

L'indignation soulevée par la vidéo, et la mobilisation des réseaux sociaux, ont rapidement permis d'identifier ces jeunes. L'un des deux, qui s'était rendu, s'est finalement vu signifier un simple rappel à la loi par le parquet de Lons-le-Saulnier. Rien ne sera donc inscrit à son casier judiciaire. Aucune sanction ne lui sera infligée.

Cette décision tombe terriblement mal, dans un contexte explosif où les prouesses de l'équipe de France de football ne parviennent pas à faire oublier aux français le sentiment d'injustice qui les hante. Ainsi, celui qui sera flashé à 85km/h sur une départementale sera plus lourdement puni qu'un voleur qui a mis en danger la vie d'autrui. Quel meilleur moyen de saper la confiance dont nos institutions devraient jouir ? Quel meilleur moyen d'encourager les délinquants à profiter de leur sentiment d'impunité ? Dangereuse dérive.

Plus dangereuse encore est l'exaspération de nos forces de police, dont les conditions de travail se dégradent au jour le jour. Ces policiers qui doivent évoluer dans des commissariats insalubres et des voitures délabrées. Eux qui doivent subir les conséquences du drame de Nantes. Eux qui n'oublieront jamais Magnanville et l'assassinat de leurs deux collègues par un terroriste islamiste. Eux qui souffrent avec leurs camarades sauvagement agressés, en dehors de leur service, début juillet. Eux qui n'ont plus le loisir de se détendre, ni en service, ni en dehors, et qui font face à une barbarie omniprésente. Eux dont la vocation ne tient plus qu'à un fil, fragilisée par ces cas où le travail de la police est balayé par une absence totale de sanction judiciaire. Le risque est grand, de voir cette exaspération se traduire en drames réguliers, alimentant un cercle vicieux de la violence.

Ces exemples de laxisme judiciaire mettent ainsi à mal l'autorité de l'Etat, et déresponsabilisent les délinquants, tout en maintenant la population et les forces de police dans un état d'exaspération qui ne peut aboutir qu'à une catastrophe.

Pourtant, les présidents et gouvernements s'enchainent, sans que la mesure du problème ne semble avoir été saisie. Les vieilles recettes sont ressorties des placards, la police de proximité fait son grand retour, les policiers sont équipés de tablettes, mais l'Etat ne comprend toujours pas où sont ses priorités.

Il s'agit pourtant bien aujourd'hui de remettre ces priorités en ordre. Une population ne crée pas un Etat pour organiser des Jeux Olympiques, attribuer des places en crèche, ou organiser une fête de la musique. Une population monte un Etat pour formuler des lois encadrant les relations entre individus. Pour assurer l'application de ces lois, la justice est mise en place. La police assure la force de frappe de cette justice, et protège les citoyens des menaces intérieures, tandis que l'armée les protège des menaces extérieures. L'Etat lève des impôts pour assurer ces fonctions.

On nomme ces missions de police, de justice, d'armée, et de levée de l'impôt, les fonctions régaliennes. Elles constituent le rôle premier de l'Etat, et garantissent toutes les autres missions qu'il pourrait décider de s'attribuer.

A l'heure où la justice est exsangue et déboussolée, la police à bout, et l'armée ruinée, la situation est catastrophique. L'exaspération est généralisée, et l'explosion guette. Or, l'effondrement de ces fonctions régaliennes précipitera celle de toutes les autres fonctions que l'Etat a choisi d'assurer, et qu'il a choisi, par folie, de traiter en priorité.

L'urgence est réelle. Les fonctions régaliennes doivent immédiatement redevenir prioritaires.